

RÈGLES DE CIRCULATION EN TROTINETTE ÉLECTRIQUE



RAPPEL DES RÈGLES DÉJÀ EN VIGUEUR



VITESSE MAXIMALE
LIMITÉE À **25 KM/H**



14 ANS MINIMUM



1 PERSONNE
MAXIMUM



CASQUE AUDIO
INTERDIT



CIRCULATION SUR LA
CHAUSSEE
TROTTOIRS INTERDITS

**+ NOUVELLE
RÈGLE**



**PORT DU CASQUE
OBLIGATOIRE**

QUELLES SONT LES SANCTIONS PRÉVUES ?



Si vous ne respectez pas les règles de circulation ni le port du casque : 35 euros d'amende

Si vous circulez sur un trottoir sans y être autorisé : 135 euros d'amende

Si la vitesse maximale de votre engin n'est pas limitée à 25 km/h : 1 500 euros d'amende

A PARTIR DU 01 NOVEMBRE 2026